



CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 MARS 2025

OBJET : VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2024			
Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de votants : 11	Date de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane BERNAZEAU

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mirelle SANTINI ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT.

Etaient excusés : M. Bernard BLANC ; Mme Chantal JAOUL ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Christine BENET ; Mme Monique PUJAU.

Ont donné procuration : Mme Christine BENET à M. Gérard FORCADA ; Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-20,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu le compte de gestion 2024 budget CCAS adressé par le comptable public,
Vu le compte administratif 2024 budget CCAS.

Le compte administratif 2024 du budget CCAS fait apparaître un excédent de 35 489.60 € uniquement pour la section de fonctionnement.
Considérant que le conseil d'administration, à la suite du vote du compte administratif 2024 doit procéder à l'affectation du résultat, il est demandé au conseil d'administration d'adopter l'affectation du résultat suivant :

CCAS

FONCTIONNEMENT		
I	dépenses de l'exercice	33 840,11
II	recettes de l'exercice hors 002	17 257,00
III= II + I	RESULTAT COMPTABLE	-16 583,11
IV	excédent de fonctionnement reporté 002	52 072,71
V=III + IV	EXCEDENT (OU DEFICIT) DE LA CLOTURE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	35 489,60

INVESTISSEMENT		
VI	Excédent / déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	dépenses de l'exercice hors 001	0,00
VIII	recettes de l'exercice hors 001	0,00
IX=VIII + VI-VII	RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII=IX - (X-XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

AFFECTATION		
XIII	affectation au 1068 du BP N + 1	0,00
XIV	reprise du résultat d'investissement 001 au BP N + 1	
XV	reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+ 1	35 489,60

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de l'affectation du résultat selon les données exposées ci-dessus.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration
A l'unanimité**

Décide de procéder à l'affectation du résultat selon les données du tableau ci-dessus.

Le Président,
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Sylviane BERNAZEAU

